

NOM	Mail	
Prénom	Tél.	
Discipline	Poste actuel d'arrivée	
échelon	Commune résidence	

 05.57.81.11.40 Mail bordeaux@sgen.cfdt.fr Site www.sgencfdtaquitaine.org  www.facebook.com/sgen.cfdt.1  http://twitter.com/infosgen	Mouvement INTRA 2026	☐ adhérent

BAREME COMMUN (pour le vœu établissement) - ANCIENNETE dans le poste actuel au 1/09/26 (titulaire) = 20 points par an 20 x..... - Majoration de 50 points par tranche de 4 ans d'ancienneté dans le poste jusqu'à 11 ans 50 x..... - Majoration de 100 points par tranche de 4 ans d'ancienneté à partir de 12 ans 100 x - ECHELONS acquis par PROMO au 31/08/25 ou par classement initial ou reclassement au 01/09/25 7 points par échelon 7 x - Hors classe = 56 points + 7 points par échelon de la HC 56 + (.....x 7) - Classe exceptionnelle = 77 points + 7 points par échelon de la CE (limité à 98) 77 + (.....x 7) - Agrégés HORS CLASSE: 63 points + 7 points par échelon; à partir du 4ème échelon avec 2 ans d'ancienneté dans l'échelon: 98 points 63 + (.....x 7)	
Affectations ou fonctions spécifiques Affectation en REP+, en REP : 400 pts pour 5 ans en REP+, 200 pts pour 5 ans en REP (service continu de 5 ans) Affectation en EREA ou lycée ex APV, éclair, sensible, ruraux isolés, ZEP(au 31/8/15) : 60 points pour 1 an, 120 pour 2 ans, 180 pour 3, 240 pour 4 ans, de 5 à 6 ans 300 points, 350 points pour 7 ans, 400 points pour 8 ans et plus pour vœu COM et DEP sans restriction d'établissement. Il faut y être affecté avant 2015 et y être encore affecté au moment de la demande de mutation. Affectation sur poste définitif dans le 47, situation au 31/08/2026, à l'issu de 5 ans d'exercice continu dans le même établissement: 400 points pour vœu DEP TZR même zone 3 ans 100 points, 4 ans 200 points, 5 ans et plus 400 points pour vœu COM et DEP Professeurs agrégés : 250 points pour les vœux département et commune DEP et COM type « lycée et SGT»	
Stagiaires -Stagiaire ESPE : sur 1 seul vœu uniquement = 10 points (à utiliser une seule fois, sur l'un des 3 mouvements suivant la sortie de l'ESPE). La bonification acquise à l'inter académique sera automatiquement reconduite à l'intra. Si elle n'a pas été utilisée pour l'inter, elle ne peut pas être utilisée à l'intra cette année. - stagiaire ex-contractuel : pour une année de service au cours des 2 années précédant le stage: 150 points (jusqu'au 3ème échelon) 165 points (4ème échelon) , 180 points (à partir du 5ème échelon) pour vœux DEP, ZRD, ZRA et ACA. - Stagiaire précédemment fonctionnaire (non enseignant) ou titulaire d'un corps de personnel enseignant d'éducation ou d'orientation et ne pouvant être maintenu sur son poste : 1 000 points sur le vœu DEP, ZRD correspondant à l'ancienne affectation sans restriction ETAB	
-Stage de reconversion : 1000 points pour les vœux DEP ou ZRD correspondant à la dernière affectation définitive, sans restriction de type d'établissement	
Réintégration à divers titres après dispo, détachement, LA, retour de TOM, étab privé, + de 1 an de PACD (perte de poste après 1 an dans le dispositif) ou PALD, reconversion (sur vœu DEP de l'ancienne affectation) 1000 points pour les vœux DEP ou ZRD correspondant à la dernière affectation définitive, sans restriction de type d'établissement. Pour une dispo prise avant le 01/11/20 pour un entrant dans le DEP, l'année d'exercice n'est pas retenue et les 1000 pts ne sont pas accordés.	

Disc:		NOM	
RRC	Oui ☐ Non ☐	RRE ☐ Oui ☐ non ☐	Nb Enfants (- de 18 ans au 31/08/2026) :
MCS	Oui ☐ Non ☐	DM DS RH	

Mesures de carte scolaire (sans restriction de type d'établissement) - En établissement 1500 points sur vœu ETAB, COM, DEP, ZRD correspondant au poste supprimé. - Sur poste de zone de remplacement 1500 points sur vœu DEP correspondant à la ZR supprimé - ex mesure de carte scolaire : pour revenir dans ce étab: 1500 points (sous réserve d'avoir muté sur ce vœu de MCS précédemment)	
Situations médicales, sociales, RH 100 pts pour dossier RQTH de l'enseignant sur les vœux COM et DEP Ou 1000 points pour dossier médical (BOE) Ou 1500 pour réintégration après CLD de plus de 1 an sur vœu étab, COM, DEP ou ZR correspondant à l'ancienne affectation (même traitement que MCS) Ou 19 points pour dossier social, médical hors BOE, RH (justificatifs récents)	
Vœu préférentiel départemental (exprimé en 1er vœu) : 20 pts par an à partir de la deuxième demande, à partir du mvt de 2006, plafonné à 100 points, sur vœu 1 DEP tout type de poste	
Situation familiale (sans restriction de type d'établissement) (situation avant le 31/08/25) Rapprochement de conjoints sur vœu DEP, ZRD, ACA, ZRA = 150,2 points Rapprochement de conjoints sur vœu COM = 50,2 points * pour PACS fournir justificatif de PACS et extrait de naissance < 3 mois * le 1er vœu intra dep doit correspondre à un vœu COM inclus dans le dep de la résidence professionnelle du conjoint ou résidence privée si compatible. * Le conjoint doit travailler/être inscrit à Pôle Emploi/ être étudiant engagé dans un cursus d'au moins 3 ans au sein d'un eple sur concours, sans possibilité de changer d'eple jusqu'à l'obtention du diplôme (ex: infirmière) Enfants à charge 100 points par enfant de - de 18 ans au 31/08/2026 sur vœux COM , DEP et ZRD,ZRA (certificat de grossesse au plus tard le 31/12/25) Années de séparations sur vœu DEP sans restriction de type d'établissement et ZRD, ZRA 95 points pour une demi-année scolaire, 190 points pour une année, 285 points pour 1,5 année, 325 points pour 2 années, 420 points pour 2,5 années, 475 points pour 3 années, 570 points pour 3,5 années, 600 points pour 4 années et plus.	
Mutation simultanée entre 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires 100 points sur vœu DEP, ACA, ZRD, ZRA tout type 50 points sur vœu COM - 100 points par enfant de - de 18 ans au 31/08/2025 sur vœux COM, DEP, ZRD, ZRA	
Autorité parentale conjointe: 1er vœu sur DEP et/ou COM inclus dans le dep de la résidence professionnelle de l'ex-conjoint ou privé si compatible. (ne pas oublier les années de séparation) - 150,2 points sur vœu DEP, ZRD, ZRA 50,2 points sur vœu COM - 100 points par enfant de - de 18 ans au 31/08/2026 sur vœux COM, DEP, ZRD, ZRA	



BAREME intra 2026 (indicatif)	
V. Etab	
V. Com.	
V. Dépt.	
V. ZR	